

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du conseil du mardi 17 mars 2015

Le mardi dix sept mars deux mille quinze, à 20h15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUEUGNOT, Maire.

>><<

Présidence : Sébastien GUEUGNOT, Maire

Présents : Evelyne Roux, René LIATARD, Renée Chaboud ; adjoints
Yves Clauzon, Fabien Gallice, Frédéric Guignier, Gilbert Longo, Geneviève Mathieu Stinkwich, Bernard Pellissier, Maurice Vuitteney

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Renée Chaboud

Approbation du compte rendu du 20 janvier 2015 : aucune observation n'est formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter trois points à l'ordre du jour : vote des taux des taxes, délibération d'urbanisme et délibération sur les réseaux de communication électronique

Le conseil accepte à l'unanimité

▪ Vote des taux applicables pour le calcul des différentes taxes

Les taux en vigueur sont :

- La taxe d'habitation : 6%
- La taxe sur le foncier bâti : 17.6%
- La taxe sur foncier non bâti : 44.85%

La dernière augmentation date de 2010

Cette année, les contribuables devront s'acquitter de nouvelles taxes (taxe barrage, taxe epora)

Le conseil propose **une augmentation de 0.5%** sur la taxe d'habitation qui passe donc à **6.5 %** et aucun changement pour les taxes foncières.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

▪ Approbation du compte de gestion et du compte administratif

Le compte de gestion et le compte administratif communal de l'exercice 2014 retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a élu Madame Evelyne Roux comme présidente de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Sébastien GUEUGNOT, maire.

En investissement, le résultat de clôture présente un déficit de 62 874,38 €, et en fonctionnement, un excédent de 177 308,37 €.

Le résultat global de clôture de l'exercice au 31/12/2014 présente un excédent de 114 433,99 €

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	242 534.07 €	203 506.40 €	39 027.67 €	138 280.70 €	177 308.37 €
Section d'investissement	46 981.42 €	172 747.28 €	-125 765.86 €	62 891.48€	-62 874.38 €
Budget total	289 515,49€	376 253,68 €	-86 738,19 €	201 172,18€	114 433.99 €

A l'unanimité, le conseil municipal

APPROUVE le compte de gestion et le compte administratif de la commune pour l'exercice 2014.

▪ Présentation et vote du budget primitif 2015

Monsieur le maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2015 dont les sections s'équilibrent ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
318 173,40 €	363 487,99 €

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
151 374,78 €	151 374,78 €

Le budget fait l'objet d'une reprise des restes à réaliser.
Le budget primitif 2015 a été adopté à l'unanimité.

▪ Demande de déclassement d'un chemin rural

Monsieur Longo Gilbert a demandé par courrier le déclassement d'un chemin rural qui partage sa propriété composée de plusieurs parcelles.

Ce chemin n'est plus utilisé depuis 60 ans. Les propriétaires des parcelles desservies par le chemin ont d'autres accès à leurs propriétés.

Ce déclassement demanderait des démarches coûteuses : intervention d'un géomètre, enquête publique.

Le conseil va prendre des renseignements sur la possibilité d'inclure ces démarches dans les travaux à réaliser pour la mise à jour de la carte communale. Il décide de commencer les démarches.

Les frais seront à la charge du demandeur.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

▪ Travaux de toiture de la grange

Le devis réalisé est de 35 191.97 €+ 4069.30 €

Suite à la réunion CCAS du 17 février il est demandé au conseil son avis sur ce bâtiment ; le conseil pense qu'il est bon de le conserver pour pouvoir créer un local technique pour les employés communaux.

Le CCAS, propriétaire de la grange, devrait alors emprunter pour réaliser ces travaux.

La commune paierait un loyer au CCAS couvrant les mensualités.

Monsieur Le Maire doit rencontrer le représentant d'une banque pour prendre des renseignements

- **Délibération pour que le SEDI recouvre les redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution du gaz**

Le conseil délibère sur ce sujet à l'unanimité

- **Rénovation du toit de la salle des fêtes**

Après réflexion, le devis de la société Arnoldi est choisi pour un montant de 13 860 € pour le démoussage et la peinture et de 1 512 € pour la pose de couvre bandeaux en tôle laqué brun.

- **Carte communale**

Le SCOT a présenté aux membres de la commission urbanisme un planning prévisionnel. Ils nous enverront fin mars le modèle de courrier ainsi que le modèle de délibération pour lancer l'appel d'offre auprès des cabinets compétents.

- **Questions diverses:**

- **Broyage des déchets verts.**

Le broyage des déchets verts organisé par le SICTOM aura lieu samedi 21 à coté de la salle des fêtes.

Monsieur Bernard Pellissier se charge d'apporter le broyeur samedi matin.

Il sera peut être possible de conserver le broyeur lundi 23 mars afin de terminer le broyage.

- **Nettoyage de printemps**

Le conseil décide d'organiser le nettoyage des chemins, le 4 avril.

Les sacs et les gants seront fournis par La communauté de communes des Vallons du Guiers ainsi que les affiches. Un apéritif sera offert aux participants.

- **Délibération urbanisme**

Suite aux changements intervenant pour l'instruction des permis de construire, le conseil délibère à l'unanimité pour transférer la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme au maire et décide que ce transfert s'appliquera dès la mise en place du service ADS à la communauté de communes des Vallons du Guiers.

- **Délibération pour le SIVU du gymnase du lycée Pravaz**

La commune de Saint Bueil participe depuis la création du SIVU du gymnase du lycée Pravaz aux décisions prise par le conseil syndical et à son financement.

Une modification des statuts du SIVU permettrait d'intégrer Saint Bueil.

Le conseil vote à l'unanimité une délibération donnant son accord pour cette modification statutaire.

- **Délibération réseaux de communication électronique**

Le conseil délibère pour donner à la communauté de communes la compétence : réseaux de communication électronique à l'unanimité.

La séance est levée à 23h30



Signatures :